

t.941.1 Algérie
 t.941.1 Tunisie - GT/wa.
 t.932.4 FAO

Berne, le 17 mai 1963.

R a p p o r t

sur le voyage en Algérie, en Tunisie et à Rome de
 R. Godet, Service de la Coopération technique

de pair avec M. Chaponnier pour les questions tou-
 chant à l'agriculture)

22 avril au 7 mai 1963.

Ambassade de Suisse, Tunisie

28 MAI 1963

Réf.:

Copie F. 53

A. A L G E R I E

28.5.63

I. Secteur agricole.

Personnes contactées, établissements visités: Ambassade de Suisse et Ministère des Affaires étrangères; Directeur de l'enseignement agricole; Directeur de l'enseignement au Ministère de l'Education Nationale; Ecole d'horticulture d'Alger; Ecole d'agriculture de Tizi-Ouzou; Centre professionnel de Rovigo; le Préfet à Tizi-Ouzou; Comité de gestion de la Ferme Bertrand à Ménerville; M. Edgar Tavel, propriétaire en Algérie; M. G. Wüst, Directeur de la Station expérimentale de Boufarik.

1. Enseignement: La mission consistait à savoir si dans le domaine de la méthode pédagogique appliquée à l'enseignement agricole, la Suisse pouvait apporter une aide spécifique sous la forme de cours ad hoc en Suisse ou en Algérie.

Notre aide dans ce domaine serait certes appréciée, mais du fait du départ de la plupart des professeurs, maîtres ou moniteurs français, il n'y a pratiquement plus d'enseignants à qui l'on pourrait faire suivre un programme de méthodologie de l'enseignement.

2. Agriculture: Notre Ambassadeur suggère la création d'une ferme-pilote, sous l'égide de la Suisse. Que ce soit une ferme expérimentale, ou une ferme-modèle, ou encore une combinaison des deux, l'idée mérite d'être étudiée plus à fond. Toutefois, les productions et l'économie algériennes sont fort différentes des nôtres et les techniciens de chez nous sont relativement peu familiarisés avec les techniques de production qui doivent être appliquées à l'Afrique du Nord. L'expérience ne pourrait être tentée que dans des régions où les produits du sol correspondent aux nôtres.
3. Agrumiculture / M. G. Wüst: Ce compatriote, au départ des Français, s'est trouvé seul à pouvoir assumer la direction du Centre expérimental de Boufarik (agrumes). Il est actuellement payé par le gouvernement algérien, mais on ne sait jusqu'à quand. Notre compatriote, jeune et dynamique, paraît avoir accompli un travail remarquable. Il est en mesure de former les volées de techniciens indigènes, futurs enseignants ou di-



recteurs d'exploitation. La Coopération technique suisse devrait consolider la situation de ce brillant compatriote en en faisant un expert suisse au titre de l'assistance technique.

4. Elevage du bétail / médecine vétérinaire: Bien que du côté algérien rien ne nous ait encore été demandé, ce domaine mériterait éventuellement de faire l'objet d'une étude spécifique. Nous savons que le Ministre de l'agriculture a l'intention de promouvoir l'élevage du bétail, d'importer quelque 3.000 vaches et un grand nombre de brebis (déclaration du Min. de l'agriculture, publiée par les journaux). La Suisse pourrait apporter une aide efficace, par exemple en envoyant une équipe itinérante, composée d'un vétérinaire et d'un ou deux assistants qui pourraient former des vulgarisateurs dans le domaine de l'hygiène du bétail et du dépistage des maladies.
5. Centrales laitières: L'aide de la Suisse pourrait éventuellement aussi porter sur la création et la mise en fonction de centrales laitières dans les régions où l'économie laitière doit pouvoir être intensifiée.

II. Hôtellerie / Tourisme.

Personnes contactées; établissements visités: Ambassade de Suisse et Ministère des Affaires étrangères; M. Bittel, expert suisse; le Directeur général et le Secrétaire général de l'Office National Algérien du Tourisme; le Directeur du Cabinet du Ministère de la Jeunesse, des Sports et du Tourisme; la Directrice de l'enseignement professionnel, attachée à ce Ministère; l'Ecole hôtelière de Benaknoun; le Directeur de l'Hôtel Suisse, Alger, représentant de l'Hôtel-Plan; le Directeur de l'Hôtel Aletti, Alger.

1. Hôtellerie: L'Ecole hôtelière de Benaknoun est une sorte de restaurant-école, mais où la clientèle a la qualité de celle qui fréquente les cantines. Le niveau des élèves est celui du certificat d'études (inférieur au brevet élémentaire. Ce centre où l'on entre à 13 ans forme des commis de cuisine et de service).

Les Algériens songeraient à créer de toutes pièces une école hôtelière. Je leur ai suggéré de commencer par une formule moins onéreuse qui consisterait à faire d'un hôtel un hôtel-école. Mieux serait encore de se limiter à un restaurant-école (le danger d'inculquer les sciences administratives hôtelières aux élèves est que, le cycle d'études terminé, chacun estime avoir droit à une place de directeur d'hôtel).

Les besoins des services gouvernementaux algériens porteraient sur:

- a) l'envoi en Suisse d'un contingent d'environ 40 jeunes gens qui suivraient un cours de base, service et cuisine. (Les élèves seraient recrutés parmi des commis sans instruction spéciale, mais ayant déjà une certaine pratique derrière eux; parmi les anciens de l'Ecole de Benaknoun et parmi ceux qui feront à la fin du mois de juin leur brevet élémentaire).

- b) Un cours ad hoc que pourraient suivre des personnes devant, dans le futur, assumer certaines responsabilités dans l'administration ou la direction des hôtels. Il s'agirait, avant tout, d'un cours d'administration hôtelière et de stages pratiques. Les candidats seraient recrutés en fonction de leur maturité d'esprit et de leur qualité de caractère, avec ou sans pratique hôtelière.
2. Tourisme: L'Office National Algérien du Tourisme souhaiterait pouvoir s'assurer l'aide de la Suisse pour la formation de certains fonctionnaires et de techniciens attachés audit Office pour les domaines ou les fonctions suivantes:

publicité (propagande en faveur du tourisme algérien);

guides, hôtesse (avec connaissance des langues);

structure de programmes et de circuits touristiques;

guides de montagne pour visites de l'Atlas, du Hoggar et des peintures rupestres.

Outre cela, l'ONAT souhaiterait pouvoir compter sur le concours d'un technicien suisse pouvant donner des conseils sur le fonctionnement des agences de voyages (lesquelles seront peut-être nationalisées). Dans le même ordre d'idées, l'ONAT souhaiterait être conseillé pour la création et le fonctionnement d'offices nationaux du tourisme à l'étranger.

J'ai fait part à mes interlocuteurs que mes entretiens avec eux devaient servir à renseigner le Délégué à la Coopération technique et qu'ils seraient ultérieurement informés sur quels points la Suisse pourrait accorder son assistance technique.

B. T U N I S I E

=====

I. Secteur agricole.

Personnes contactées; établissements visités: Directeur de l'enseignement agricole au Ministère de l'agriculture; Ecole d'agriculture de Pont-du-Fahs; M. Tissot, expert FAO pour les questions d'enseignement agricole; M. Keller, expert FAO à Sidi-Bou-Zid; M. Marc Bachmann, ing. agr., expert suisse.

1. Enseignement: Mission: la même que pour l'Algérie.

La Tunisie se révèle avoir une meilleure infrastructure que l'Algérie. Certes le niveau des enseignants, et par conséquent des élèves, est assez bas, mais précisément l'apport d'une méthodologie pédagogique pourrait contribuer à améliorer la qualité des enseignants. Un colloque avec plusieurs directeurs d'instituts scolaires - anciens participants au CIEA ou au CATA - dans le bureau du Directeur de l'enseignement agricole

- 4 -

a permis de confirmer cet avis.

2. Haffouz: Ce village d'enfants, devenu un centre d'apprentissage grâce à l'excellent travail de l'ASRE, dispose de près de 250 ha. de terre, dont la moitié peuvent être considérées comme facilement cultivables (riche nappe d'eau souterraine). Aux différentes sections d'apprentissage, il serait donc possible de créer également une section agricole. Cette section dans le futur pourrait même constituer un apport important de revenus pour l'ensemble de ce centre.

D'une manière générale, ce centre fait une excellente impression. La collaboration de M. Schmid avec le directeur tunisien ne cesse de s'améliorer.

II. Secteur hôtelier.

Personnes contactées: Le Directeur général et le Secrétaire général de l'Office National du Tourisme Tunisien; le Chef du service de la formation professionnelle de cet Office; le Directeur de l'Hôtel Majestic; un certain nombre de boursiers de la Confédération (anciens élèves de Leysin).

1. La question du follow up nous semble devoir être suivie dans ce domaine d'une façon tout à fait particulière. Les autorités tunisiennes ne paraissent pas avoir les choses en main. Les élèves de Leysin, rentrés dans leur pays, se sont divisés en quatre groupes: a) ceux qui se sont dépêchés de retourner en Suisse pour y trouver du travail; b) 5 femmes désignées pour faire un stage comme gouvernantes dans des hôtels de Francfort, pour être ultérieurement affectées aux hôtels Steinberg tunisiens; c) un petit nombre qui a accepté des situations dans l'hôtellerie tunisienne; d) ceux qui discutent encore, un mois après leur arrivée, avec l'Office tunisien pour obtenir une place conforme à leurs capacités professionnelles. Il ne semble pas que l'Office National du Tourisme ait compris que nous voulions procéder par sélections successives - à partir des cours de base et comme c'est le cas dans l'armée suisse - pour en arriver à former quelques éléments d'élite et qui puissent dans le futur devenir de véritables directeurs d'hôtel. Pourtant l'idée de cette formation par paliers successifs et par élimination avait été exposée en détail lors de la visite que fit le Secrétaire général dudit Office au soussigné en janvier dernier.

J'ai appris au demeurant que la Tunisie avait envoyé des stagiaires ailleurs qu'en Suisse (Maroc, France, Allemagne). Les élèves qui ont suivi l'Ecole hôtelière de Paris, qui comprend un programme de secrétariat, rentrent en Tunisie avec des prétentions énormes: ils estiment tous avoir droit à une place de directeur d'hôtel. Ceux de Leysin, dont la formation de base est incontestablement meilleure, se trouvent prtérités par rapport aux autres. De mon avis, l'Office National Tunisien du Tourisme aurait besoin d'un conseiller en matière d'hôtellerie

qui puisse l'assister en permanence (le rapport d'expertise peut être intéressant en soi, mais n'a pas une valeur éducative durable).

Les Tunisiens souhaiteraient avoir le concours de la Suisse pour les domaines où les formations suivantes:

interprètes, hôtesses d'accueil et de tourisme;

mise au point d'une cuisine régionale qui sur la synthèse des spécialités proprement tunisiennes est du goût de la clientèle internationale;

création d'une école hôtelière (même problème qu'en Algérie);

reprise par la Coopération technique des boursiers que nous avons sélectionnés et auxquels nous voudrions donner une formation plus poussée;

prise en charge d'une nouvelle volée pour suivre un cours de base "service et cuisine".

III. Autres questions.

1. M. Rico Christ, architecte, spécialités des constructions hôtelières, affecté à l'Office National Tunisien du Tourisme depuis 1961, fait des plans, lesquels ne sont jamais réalisés (intrigues politiques de tous genres). M. Christ est payé aux 2/3 par les Tunisiens et 1/3 par l'assistance technique. Situation ambiguë: M. Christ ne sait pas s'il doit se considérer comme employé tunisien ou expert suisse. La question mérite d'être examinée de près et d'être réglée dans le sens que toute équivoque soit levée.
2. M. Marc Bachmann, ingénieur agronome, en Tunisie depuis fin 1960 au titre de l'assistance technique. Ses tâches: mise au point du contrôle de la production laitière, des bovins et des bovidés; projet d'une station d'élevage suisse en Tunisie; projet de laiterie; démonstration de différents appareils, etc. M. Bachmann est père d'un enfant; très compétent dans son domaine et d'un abord jeune et sympathique. Il eut été le type de l'expert que l'on aurait dû engager pour une durée de quelques années pour le compte de la Coopération technique, de façon à pouvoir l'utiliser en permanence comme expert itinérant, étant donné la difficulté que l'on a à mobiliser des techniciens de son âge et de sa qualité.
3. Vestiaire national: Il s'agit d'ateliers de couture et de confection qui produisent des vêtements à bon marché. Cet institut est présidé par une nièce de M. Bourguiba et dirigé par M. Linder, un ressortissant suisse. L'équipement en machines à tricoter est fourni par Dubied. La Présidente et M. Linder m'ont demandé de pouvoir prendre en charge quelques spécialistes qui pourraient se parfaire en Suisse dans le domaine de la coupe et de la couture.

IV. Conférence de presse.

J'ai posé la question à notre Ambassadeur, M. Bossi, de savoir s'il lui paraissait justifié d'organiser une conférence de presse au profit de journalistes suisses, à qui l'on montrerait ce que notre pays a fait dans le domaine de l'assistance technique, privée ou fédérale, la Tunisie n'étant pas trop lointaine et ayant déjà bénéficié d'une aide suisse assez diversifiée. L'avis de M. Bossi est négatif. Le mien l'est aussi après avoir vu concrètement les choses. Il n'y a que Haffouz pour donner une idée d'une application pratique de coopération technique, les autres actions sont nulles ou embryonnaires.

C. FAO - R O M E

Personnes contactées: M. Viggo Andersen, Directeur, Division des Institutions et Services ruraux; M. J. de Geus, Spécialiste pour le développement agricole, Division de l'Education et du Développement agricoles; Dr A. Chaparro, Spécialiste pour la haute éducation agricole; Dr I. Yarborough, Spécialiste pour l'éducation agricole intermédiaire; M. A. Macris, accompagné de Conseillers de l'Education africaine et des programmes de stages, de langue française.

M. Chaponnier a exposé le résultat de notre voyage en Afrique du Nord et les conclusions auxquelles il aboutissait et qui se résument de la façon suivante:

L'instruction des enseignants indigènes pourrait se faire sur place. Cette instruction serait donnée par un expert suisse, accompagné d'un assistant et aurait la forme de cours, d'une durée limitée (quelques semaines). Les cours en question pourraient être institués à des niveaux différents, ils pourraient être fixes ou itinérants et susceptibles d'être répétés.

Nos interlocuteurs de la FAO ont appuyé sur le fait que la pédagogie que nous désirerions inculquer aux enseignants agricoles des pays en voie de développement ne devait pas se concentrer sur les seuls maîtres qui enseignent la théorie, mais également sur ceux qui dirigent les travaux pratiques. De l'avis de M. de Geus, il y aurait intérêt à ce que nous prenions exemple sur le travail des enseignants israéliens. M. de Geus suggère également de prendre contact avec le Bureau du développement de la production agricole, 23, Boulevard St. Germain, à Paris.

En tout état de cause, ce projet d'assistance qui porterait sur la promotion de la pédagogie dans le domaine de l'enseignement agricole ne ferait double emploi avec aucun autre projet. Il serait souhaitable d'en faire une action bilatérale limitée, pouvant

- 7 -

être prise pour exemple et être étendue ultérieurement.

Follow up: L'action devrait être conçue de façon que son efficacité se manifeste en profondeur (répétition des cours ou laisser temporairement un assistant sur place).

M. de Geus préconise que ce genre de cours ne soit pas donné sans que le responsable ait pu aller dans le pays pour préparer son enseignement pendant quelques semaines.

CONSIDERATIONS GENRALES

=====

1. Ce voyage m'a révélé l'importance qu'il y a à voir les choses sur place, et à les voir avec quatre yeux au moins.
2. Plusieurs hauts fonctionnaires algériens et tunisiens m'ont fait part de leurs regrets de voir les agents de la Coopération technique si peu dans leur pays, alors que c'est évidemment sur place que l'on inventorie et mesure le mieux les besoins en assistance technique et, du même coup, les possibilités pour la Suisse de les satisfaire.
3. Même les ministères techniques ont de la peine à inventorier leurs besoins ou à les définir. Les visions d'ensemble, certaines synthèses leur échappent. Ils nous sont reconnaissants quand nous pouvons leur faire des suggestions valables.
4. Mais, à elles seules, ces suggestions ne suffisent pas. Il faut que la Coopération technique opère une véritable "prise en charge" du problème et aille dans la voie de la réalisation d'un projet au moins jusqu'au stade de l'implantation d'une infrastructure (dotation en personnes capables d'opérer la mise en action et, dans tous les cas, de suivre la réalisation).
5. Le follow up est primordial.
6. L'imagination, une certaine tournure d'esprit, la faculté de percevoir les choses et de les traduire en "projets" doivent animer ceux qui, à un titre ou à un autre, fonctionnent comme agents de notre Coopération technique. Un très bon chef de mission, diplomatique ou consulaire, n'aura pas obligatoirement ces aptitudes.
7. Les experts ne devraient pas tant être recherchés en fonction de l'importance de leur titre ou de leur renom chez nous, mais en raison de leur faculté particulière à trouver dans un esprit

- 8 -

suisse des solutions pragmatiques à des problèmes qui précisément ne ressemblent pas aux nôtres.

8. Je pense que dans beaucoup de cas ça serait une bonne chose que de pratiquer le système de "la paire d'experts". Car, n'est-il pas risqué de laisser à une seule personne le soin de voir les choses, d'en faire une synthèse, d'en tirer une conclusion et, sur la base d'un rapport écrit et de conseils, de faire engager une action de coopération technique plus ou moins coûteuse.
9. Le système de "prise en charge" dont il est question plus haut - qui suppose, dès lors, une plus grande responsabilité du donateur à l'égard de son partenaire - devrait impliquer qu'on se limite davantage en surface pour agir en profondeur. Corollaire: réduire les impacts sur moins de pays; ne choisir que des actions pour lesquelles nous connaissons d'avance nos moyens et notre efficacité (actions relevant de certaines de nos spécialisations).

R. Godet.